

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ FRANÇOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2011
DELIBERATION N°2011-30

OBJET : Primes pour charges administratives.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

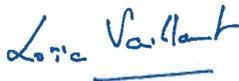
DECIDE

D'APPROUVER

- **par 13 voix pour et 4 abstentions** le montant des primes pour charges administratives pour l'année universitaire 2011-2012 ;
- **par 11 voix pour et 6 abstentions** le régime de versement des cumuls de primes.

Fait à Tours, le 20 décembre 2011

Le Président,



Loïc VAILLANT